

10 Faits divers & Justice

Suite à l'homicide commis sur un patient par une femme déguisée en médecin au CHUL La direction générale rassure les usagers et envisage des dispositions sécuritaires plus strictes

Abel EYEGHE EKORE

SLibreville/Gabon

SAMEDI dernier, le Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL) a été le théâtre d'un fait dramatique pour le moins inhabituel: une dame déguisée en médecin s'est introduite dans une salle d'hospitalisation, puis a injecté un produit létal à un patient qui y était admis pour un accident vasculaire cérébral (AVC). Face à cette scène insoutenable, la direction générale du plus grand hôpital du pays a organisé un point de presse, hier, pour rassurer les usagers et les patients quant à la priorité accordée à la sécurité dans ce complexe. A titre de prévention, le CHUL envisage de prendre



La Directrice générale du CHUL, Dr Marie-Thérèse Vané (extrême gauche), lors du point de presse.

plusieurs dispositions de sécurité plus strictes, a insisté la directrice générale de l'établissement, Dr Marie-Thérèse Vané, après avoir rappelé les faits évoqués ci-haut, qui se sont déroulés vers 8 heures 30 du matin, le samedi 11 mai dernier.

La dg a donc refait le film

des événements ayant pour actrice principale une femme, identifiée comme étant Peggy Malola Matouba, soulignant que celle-ci « s'est introduite au sein de l'hôpital, trompant la vigilance de la sécurité et du personnel paramédical, en se faisant passer, d'abord, pour une malade,



La direction générale envisage de renforcer la sécurité au sein de l'établissement.

puis, pour un agent de santé, afin de commettre un acte répréhensible au service neurologie, où cette dame inconnue de nos services, aurait injecté dans le soluté de la perfusion une ampoule d'acupan, qui est un antidouleur, au patient Max Martial Mba Ekoh, hospitalisé dans notre établis-

sement pour un accident vasculaire cérébral (AVC) hémorragique.»

DISPOSITIONS• Et Mme Vané d'ajouter : « Après son acte, la dame a été de s'enfuir, mais elle sera rattrapée, puis remise à la Police judiciaire (PJ) qui a ouvert une enquête pour connaître les raisons qui ont motivé

son acte.»

Après cet incident, « la direction générale a immédiatement mené une enquête interne, afin d'établir la chronologie des faits et identifier les acteurs. Avant que nous ne puissions contacter le procureur de la République, qui s'est saisi du dossier.»

Le dg du CHUL dit regretter ce qui s'est passé et partage l'émotion de la famille du défunt. Occasion pour elle de préciser que la sécurité au sein du CHUL est l'un de ses chevaux de bataille, et qu'elle entend renforcer le dispositif existant.

« Nous tenons à rassurer les patients et les usagers et nous sollicitons leur compréhension sur le respect des dispositions qui seront prises pour une meilleure sécurité au sein du CHUL», a-t-elle conclu.

Accident de la circulation à Diba-Diba

Onze blessés légers dans l'embarquée d'un minibus chargé d'élèves

SCOM

Libreville/Gabon

ON a frôlé le pire, hier, au quartier Diba-Diba, dans le premier arrondissement de Libreville. Un bus affecté au transport suburbain a effectué une sortie de route, avec à son bord 14 passagers. Bilan: onze (11) blessés légers, essentiellement des élèves du lycée public de Diba-Diba, qui ont été transportés au Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Owendo

pour des soins.

Une source autorisée indique que les faits se seraient déroulés vers 8 heures. L'automobile venait de partir du carrefour des Charbonnages en direction du lycée public de Diba-Diba, avec à son bord, outre le conducteur, onze élèves, une assistante sociale et un enseignant en poste dans cet établissement secondaire. Parvenu à la hauteur de l'école publique des Charbonnages, le véhicule a été soudainement confronté à un problème de freinage.



L'état du bus après sa sortie brusque de route.

Il s'en est suivi une embarquée, le véhicule finissant sa course folle contre le mur

d'une habitation mitoyenne à l'école primaire. L'impact a été tel, que cer-

tains occupants ont été éjectés hors de l'habitacle. Les accidentés ont été immédiatement évacués vers le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Owendo et pris en charge. Il y a eu, heureusement, plus de

peur que de mal. Au nombre des blessés légers, il y a deux élèves de 3e, trois de 4e, quatre de 6e, un de 2nde et un autre de 1re. Ils ont tous été placés sous surveillance médicale pendant deux heures, avant de regagner leurs domiciles en milieu d'après-midi.

« Cet accident tire la sonnette d'alarme sur les conditions dans lesquelles nos apprenants sont transportés. Il est peut-être temps que le ministère des Transports, notamment, s'intéresse davantage à l'état des véhicules qui assurent la liaison avec l'établissement depuis le carrefour des Charbonnages», confie un responsable administratif rencontré, hier.

Ce dernier se réjouit, toutefois, de la poursuite des travaux d'aménagement de ce tronçon par les pouvoirs publics.

Vol aggravé et recel

Un an de prison pour les voleurs de Bikélé

JNE

Libreville/Gabon

LES cambrioleurs du domicile de N.B.P.S., au quartier Bikélé, dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 avril 2019, sont désormais fixés sur leur sort. En effet, Daryl

Evoung, Obame Angoué et Obiang Mba ont été condamnés chacun à 12 mois de prison dont 8 avec sursis par le tribunal correctionnel de Libreville.

Ces trois jeunes compatriotes avaient comparu devant cette juridiction le 2 mai dernier pour vol aggravé et recel, et la sentence est

tombée lors du délibéré, il y a quelques jours.

Rappel des faits: dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 avril dernier, Daryl Evoung et son complice Obame Angoué s'étaient introduits par effraction chez le voisin du premier cité, N.B.P.S., pendant qu'il était absent de chez lui, pour commettre un

vol. Parmi les objets soutirés, un écran plasma, un décodeur ainsi que des télécommandes. Tous vendus à un certain Obiang Mba.

Ce n'est qu'à son retour d'Ayeme-Maritime, où il venait de terminer les exigences rituelles liées au décès de sa mère, que N.B.P.S. réalisera qu'il a été

visité. D'où une plainte contre X qui a été déposée par lui à la brigade de gendarmerie de Melen.

Et lorsque N.B.P.S. a été informé par l'enquêteur, quelques jours plus tard, que les cambrioleurs de sa maison ont été arrêtés, quelle n'a pas été sa surprise, en arrivant au poste, de constater

que c'est son jeune voisin Daryl Evoung, avec qui il entretient des rapports plus que cordiaux, qui est l'acteur principal du vol.

Depuis, la victime a pu récupérer ses effets, tandis que les trois délinquants vont devoir purger une peine de 4 mois de prison chacun à la prison centrale de Libreville.

Inculpé du crime de vol qualifié

Carl Leyinda Bouyanga à nouveau dans les mailles de la justice

AJN

Moanda/Gabon

LA brigade territoriale de gendarmerie de Moanda vient de procéder à l'interpellation de Carl Leyinda Bouyanga, alias "San Djénis". Multirécidiviste, le mis en cause, âgé de 27 ans, faisait l'objet d'un avis

de recherche après plusieurs évasions, respectivement aux pénitenciers de Franceville et de Koula-Moutou, où il avait été jugé et condamné pour vol qualifié, coups et blessures volontaires.

« Carl est un évadé. Il a déjà été jugé et condamné pour de multiples crimes dont agression à l'arme blanche à Franceville et à Koula-

Moutou. Avec trois condamnations à son actif, il a, à chaque fois, réussi à s'évader de prison. Depuis lors en cavale et bien que recherché par les instances judiciaires du Haut Ogooué et de l'Ogooué-Lolo, le scélérat continuait, néanmoins, d'agresser les honnêtes citoyens», racontent les autorités judiciaires.

Multirécidiviste, Carl

Leyinda Bouyanga, dès son arrivée à Moanda, a donc continué ses louches activités en commettant des délits, révèle la source.

Revenant sur les circonstances de l'arrestation Carl Leyinda Bouyanga, une source proche du dossier évoque un vol qualifié, dans lequel il aurait été impliqué. « Armés de couteaux, lui et ses complices sont en-

trés par effraction dans un motel de Moanda pour commettre un vol. Le même jour, deux de ses acolytes ont pu être appréhendés et sont en attente de jugement au pénitencier de Yéné. Carl, lui, avait réussi à prendre la poudre d'escampette. C'est finalement à la faveur d'une patrouille au quartier Montagne-Sainte, dans le premier arrondissement de

Moanda, que l'unité d'intervention mobile de la gendarmerie de Moanda a mis la main sur lui», renseigne notre informateur.

Présenté devant le procureur de la République, le mis en cause a été, au terme de l'audition, inculpé du crime de vol aggravé, puis écroué à la prison centrale de Franceville où il a retrouvé ses acolytes.